

Moisson Beauce inc.

États financiers

31 mars 2024



bva[⬆]

Comptabilité d'affaires
et services-conseils

Membre indépendant **BKR International**

Moisson Beauce inc.

États financiers

31 mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4 - 5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 15
Annexe	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Moisson Beauce inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Moisson Beauce inc. (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits de dons et d'activités de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de collectes de fonds, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 et de l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

L'entité inclut dans ses états financiers des informations supplémentaires, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sur lesquelles nous n'avons pas réalisé de mission d'audit ou d'examen et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance. Ces informations sont présentées à l'Annexe A et portent sur les dons en denrées reçus et redistribués.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.r.l.*¹

Saint-Georges, le 7 juin 2024

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A128201

Moisson Beauce inc.**Résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Dons en espèces	252 856 \$	202 531 \$
Dons de la Fondation Moisson Beauce	374 681	234 881
Contributions annuelles d'organismes	22 210	22 309
Activités de financement	96 886	31 358
Contribution financière versée par Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	135 032	135 900
Subventions (Note 13)	96 911	76 236
Contribution financière versée par le programme Soutien aux organismes communautaires	134 765	129 957
Contributions financières versées par Banques Alimentaires Canada et Les Banques alimentaires du Québec	252 995	328 329
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	10 757	10 030
Amortissement des apports reportés afférents aux immobili- sations corporelles et actifs incorporels	43 070	38 724
Variation de la juste valeur des fonds à revenu fixe et des actions et fonds d'actions	<u>-</u>	<u>(14 498)</u>
	<u>1 420 163</u>	<u>1 195 757</u>
Solde à reporter	1 420 163	1 195 757

Moisson Beauce inc.**Résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Solde reporté	1 420 163	1 195 757
CHARGES		
Rémunération et charges sociales		
Administration	214 182	121 875
Exploitation	587 262	453 492
Denrées alimentaires	215 966	241 129
Fournitures diverses	22 579	35 930
Activités de financement et de sensibilisation	7 887	6 462
Formation	4 609	5 005
Publicité, papeterie et dépenses de bureau	6 898	8 946
Loyer	112 700	123 846
Assurance responsabilité	1 181	911
Assurances	281	251
Entretien des équipements	19 907	24 963
Entretien du local et du jardin	13 020	15 625
Associations et permis	7 479	5 789
Honoraires professionnels	26 232	46 839
Télécommunications	4 269	4 884
Dépense de matériel roulant	59 487	59 163
Frais de transport	25 354	26 958
Frais de représentation et déplacements	12 000	10 495
Frais de banque et transactions Web	5 144	5 783
Amortissement (Note 14)	64 192	64 611
	<u>1 410 629</u>	<u>1 262 957</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	9 534	(67 200)
AUTRE PRODUIT		
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	18 166	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>27 700 \$</u>	<u>(67 200) \$</u>

Moisson Beauce inc.**Évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 mars 2024

				2024	2023
	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Grevé d'affectations internes - note 16	Non grevé d'affectations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	101 894 \$	92 000 \$	133 073 \$	326 967 \$	394 167 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 956)	-	30 656	27 700	(67 200)
Investissement en immobilisations corporelles	<u>(15 188)</u>	<u>(40 255)</u>	<u>55 443</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>83 750 \$</u>	<u>51 745 \$</u>	<u>219 172 \$</u>	<u>354 667 \$</u>	<u>326 967 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	27 700 \$	(67 200) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	64 192	64 611
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(43 070)	(38 724)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(18 166)	-
Variation de la juste valeur des fonds à revenu fixe et des actions et fonds d'actions	<u>-</u>	<u>14 498</u>
	30 656	(26 815)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 15)	<u>56 833</u>	<u>52 098</u>
	<u>87 489</u>	<u>25 283</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(7 173)	(182 430)
Produit de la cession de placements	125 000	178 967
Acquisition d'immobilisations corporelles	(315 152)	(116 341)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	18 700	-
Acquisition d'actifs incorporels	<u>-</u>	<u>(3 707)</u>
	<u>(178 625)</u>	<u>(123 511)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels encaissés	250 281	101 573
Remboursement de la dette à long terme	<u>(50 000)</u>	<u>(10 000)</u>
	<u>200 281</u>	<u>91 573</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	109 145	(6 655)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>171 130</u>	<u>177 785</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>280 275 \$</u>	<u>171 130 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Situation financière**

Au 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	280 275 \$	171 130 \$
Taxes de vente	21 925	22 516
Subventions à recevoir (Note 3)	55 310	59 308
Frais payés d'avance	<u>54</u>	<u>10 711</u>
	357 564	263 665
Actif à long terme		
Placements (Note 4)	112 911	230 738
Immobilisations corporelles (Note 5)	774 763	610 240
Actifs incorporels (Note 6)	<u>3 856</u>	<u>7 588</u>
	<u>1 249 094 \$</u>	<u>1 112 231 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 8)	104 734 \$	174 915 \$
Apports reportés (Note 9)	84 824	34 415
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 11)	<u>10 000</u>	<u>50 000</u>
	199 558	259 330
Passif à long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels (Note 10)	694 869	515 934
Dette à long terme (Note 11)	<u>-</u>	<u>10 000</u>
	<u>894 427</u>	<u>785 264</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	83 750	101 894
Grevé d'affectations internes	51 745	92 000
Non grevé d'affectations	<u>219 172</u>	<u>133 073</u>
	<u>354 667</u>	<u>326 967</u>
	<u>1 249 094 \$</u>	<u>1 112 231 \$</u>

Pour le conseil d'administration,



administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Moisson Beauce inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

L'entité, incorporée le 19 mai 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance. La mission principale de l'entité est d'offrir un service de cueillette et de redistribution des surplus de nourriture aux personnes vivant des situations socio-économiques difficiles de la région Beauce-Etchemins.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations importantes portent sur la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur de remplacement et l'évaluation des frais courus inclus dans les créiteurs. Il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de financement sont comptabilisés lorsque celles-ci ont lieu.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'entité ne constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services que lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'entité aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Moisson Beauce inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des fonds à revenu fixe qui sont désignés pour être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Améliorations locatives	20 ans
Équipements et mobilier de bureau	3, 5, 10 ans
Matériel roulant	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels amortissables sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2024	2023
Emploi-Québec	1 996 \$	4 989 \$
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	5 106	6 617
Les Banques alimentaires du Québec	39 127	47 049
La grande guignolée des médias	9 081	653
	<u>55 310 \$</u>	<u>59 308 \$</u>

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Fonds à revenu fixe - à la juste valeur	<u>112 911 \$</u>	<u>230 738 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	391 365 \$	65 175 \$	326 190 \$	281 465 \$
Équipements et mobilier de bureau	397 966	148 155	249 811	244 673
Matériel roulant	<u>223 577</u>	<u>24 815</u>	<u>198 762</u>	<u>84 102</u>
	<u>1 012 908 \$</u>	<u>238 145 \$</u>	<u>774 763 \$</u>	<u>610 240 \$</u>

Des équipements d'une valeur comptable de 145 032 \$ ne font pas l'objet d'amortissement parce que leur installation n'est pas encore complétée.

6. ACTIFS INCORPORELS

	2024	2023
Logiciels	1 067 \$	4 057 \$
Site Web transactionnel	<u>2 789</u>	<u>3 531</u>
	<u>3 856 \$</u>	<u>7 588 \$</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'entité dispose d'un emprunt bancaire auprès de Visa Desjardins, au taux de base plus 5,5 %, pour un montant autorisé de 20 000 \$ et renouvelable annuellement.

8. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	47 977 \$	131 821 \$
Sommes à remettre à l'État	6 362	3 714
Rémunération	<u>50 395</u>	<u>39 380</u>
	<u>104 734 \$</u>	<u>174 915 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

9. APPORTS REPORTÉS

Les subventions représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges reliées aux exercices subséquents.

	2024	2023
Groupement de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Chaudière-Appalaches	4 098 \$	4 415 \$
Banques Alimentaires Canada	5 580	30 000
Banques Alimentaires Québec	6 154	-
Fonds de Relance de la Croix-Rouge	<u>68 992</u>	<u>-</u>
	<u>84 824 \$</u>	<u>34 415 \$</u>

	2024	2023
Solde au début	34 415 \$	11 636 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(38 868)	(14 221)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>89 277</u>	<u>37 000</u>
Solde à la fin	<u>84 824 \$</u>	<u>34 415 \$</u>

**10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS
INCORPORELS**

	2024	2023
Solde au début	515 934 \$	413 267 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(43 070)	(38 724)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	249 590	141 391
Moins : Disposition au cours de l'exercice	<u>(27 585)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>694 869 \$</u>	<u>515 934 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

11. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Effet à payer, Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sans intérêts, remboursable par versements annuels de 10 000 \$, échéant en 2025	10 000 \$	20 000 \$
Effet à payer, Desjardins, sans intérêts, remboursé au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	10 000	60 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>10 000</u>	<u>50 000</u>
	<u>-</u> \$	<u>10 000</u> \$

12. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'entité a signé avec Fondation Moisson Beauce un bail en 2019, d'une durée indéterminée. Le montant annuel du loyer de base est de 112 701 \$, taxes et crédit de taxes inclus.

13. SUBVENTIONS

	2024	2023
Emploi Québec : Subventions salariales	29 269 \$	11 948 \$
Emploi Québec : PASS - Action	5 849	2 996
Centre de services de la Beauce-Etchemin	57 425	56 740
Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Chaudière-Appalaches	<u>4 368</u>	<u>4 552</u>
	<u>96 911</u> \$	<u>76 236</u> \$

14. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS

	2024	2023
Éléments inclus dans les charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	60 460 \$	55 918 \$
Amortissement des actifs incorporels	<u>3 732</u>	<u>8 693</u>
	<u>64 192</u> \$	<u>64 611</u> \$

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2024

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Taxes de vente	591 \$	(6 151) \$
Subventions à recevoir	3 307	31 774
Frais payés d'avance	10 657	(5 811)
Créditeurs	(8 131)	9 507
Apports reportés	<u>50 409</u>	<u>22 779</u>
	<u>56 833 \$</u>	<u>52 098 \$</u>

Au cours de l'exercice, des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels ont été comptabilisés au montant de 249 590 \$. De plus, un montant de 39 127 \$ (39 818 \$ en 2023) est inclus dans les subventions à recevoir à la fin de l'exercice. Des encaissements totalisant 250 281 \$ ont été reçus concernant les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 315 152 \$ incluant un montant de 62 050 \$ impayé à la fin de l'exercice précédent. De plus, des apports reportés disposés au montant de 27 585 \$ ont été comptabilisés dans le gain sur cession d'immobilisations corporelles.

16. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

L'actif net grevé d'affectations internes est composé d'affectations pour l'achat et le renouvellement d'équipements au montant de 51 745 \$ et pour l'achat d'un camion au montant de - \$ (92 000 \$ en 2023). L'entité ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'entité est exposée au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs autres que les sommes à remettre à l'État. Au cours de l'exercice, l'entité a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution de la dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

L'entité est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans les fonds à revenu fixe dont la valeur fluctue en fonction de leur cote sur leur marché.

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
ANNEXE A - DONNS EN DENRÉES REÇUS ET REDISTRIBUÉS		
Dons en denrées reçus	10 021 540 \$	6 869 844 \$
Dons en denrées à distribuer au début de l'exercice	<u>957 424</u>	<u>636 954</u>
	<u>10 978 964 \$</u>	<u>7 506 798 \$</u>
Dons en denrées redistribués	9 474 232	6 107 168
Pertes et rejets de denrées	446 657	442 206
Dons en denrées à distribuer à la fin de l'exercice	<u>1 058 075</u>	<u>957 424</u>
	<u>10 978 964 \$</u>	<u>7 506 798 \$</u>

Aucun décompte des denrées à distribuer au début et à la fin de l'exercice n'a été effectué. Par conséquent, il est impossible de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires sur les quantités de denrées à distribuer au début et à la fin des exercices 2023 et 2024.